

? ! ?



**MON PROJET  
EST-IL  
RECEVABLE ?**

**MON PROJET DOIT RESPECTER  
QUELQUES CRITÈRES :**

- ✓ Mon projet doit être suffisamment détaillé.
- ✓ Mon projet est un projet d'intérêt général.
- ✓ Mon projet n'est pas un projet privé, personnel ou professionnel.
- ✓ Mon projet prendra place sur le domaine communal.
- ✓ Mon projet doit relever de la compétence communale (sport, espaces verts, culture, mobilier urbain, environnement...)
- ✓ Mon projet doit être financé par les dépenses d'investissement (ce qui enrichit le patrimoine de la commune sur le long terme : achat d'équipement, construction ou rénovation de bâtiment, aménagement...)

*Les projets seront étudiés par les services de la Ville pour vérifier qu'ils respectent ces critères.*

Consultez le règlement sur [www.jeparticipe-thonon.fr](http://www.jeparticipe-thonon.fr)

**EXEMPLES CONCRETS :**

- Créations / aménagements d'espaces verts, plantations, mobilier urbain (tables de pique-nique, boîtes à livres, ruches, jardins partagés...).
- Créations / aménagements d'aires de jeux pour les enfants, achats d'équipements pour les écoles, la médiathèque... (aide de motricité, aide de jeux inclusive...).
- Création / installation d'équipements pour les vélos (station de réparation, abris...).
- Mise en valeur et restauration du patrimoine (street-art, fresques murales...).
- Installation d'équipements pour le sport (street workout, citystade, skatepark, parkour).

**ET TOUS LES PROJETS QUI RÉPONDENT  
AUX CRITÈRES DU RÈGLEMENT**



**POUR PLUS D'INFORMATIONS  
RENDEZ-VOUS SUR**

**JEPARTICIPE-THONON.FR**



**PROPOSEZ  
VOS IDÉES  
POUR THONON !**

**DÉPOSEZ VOTRE PROJET**

**Du 18 janvier au 28 février 2023**



[WWW.JEPARTICIPE-THONON.FR](http://WWW.JEPARTICIPE-THONON.FR)

**PARTICIPEZ AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE,  
À LA MAIRIE OU ENCORE  
DANS VOTRE QUARTIER...**

[www.ville-thonon.fr](http://www.ville-thonon.fr)

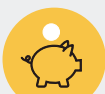


## LE BUDGET PARTICIPATIF

THONON



## C'EST QUOI UN BUDGET PARTICIPATIF ?



Le budget participatif permet d'affecter une partie du budget de la Ville (**1 million d'euros**) pour la réalisation de projets proposés puis décidés par les habitants. Il marque la volonté des élus de s'ouvrir à vos idées et d'agir concrètement pour votre ville, dans l'intérêt de tous.

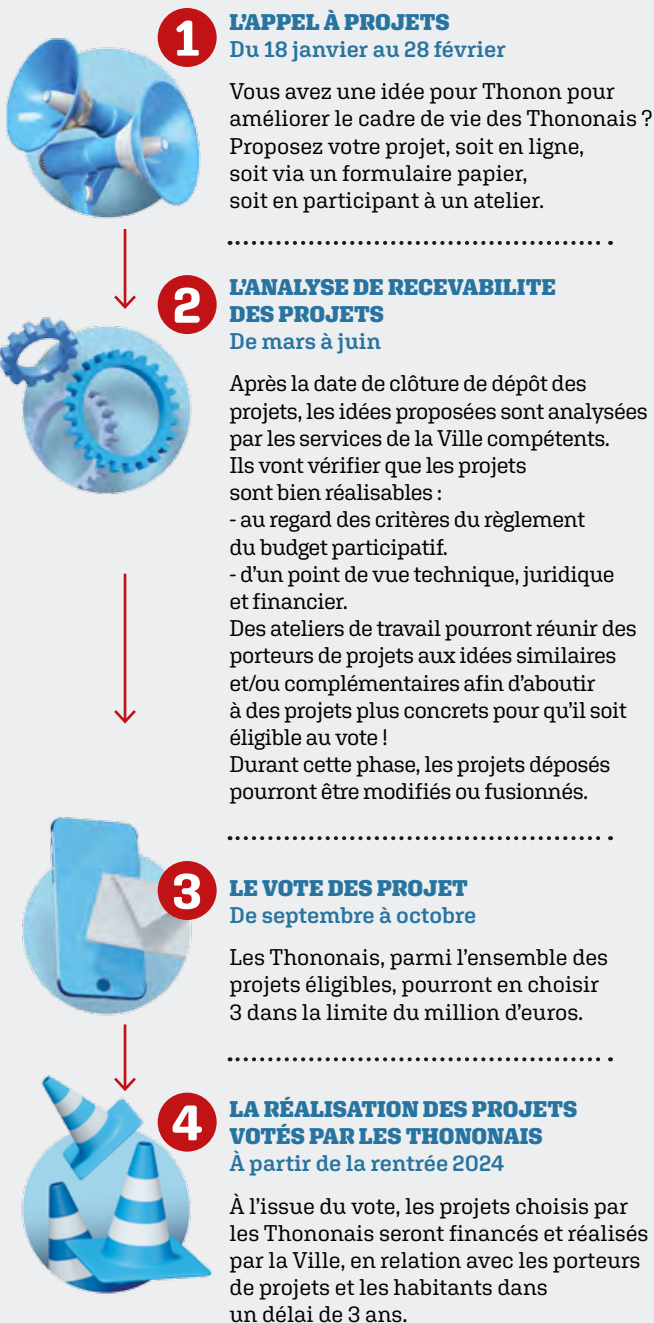


### C'EST SIMPLE !

Vous avez des idées pour améliorer le quotidien des Thononaises et Thononaises ? Déposez-les ! Votez pour les idées que vous préférez ! Nous les réaliserons ensemble !



## LES ÉTAPES DU BUDGET PARTICIPATIF



## QUI PEUT PARTICIPER ?



**TOUT LE MONDE DÈS L'ÂGE DE 15 ANS SANS CONDITION DE NATIONALITÉ !**

Vous habitez Thonon, vous pouvez participer en proposant votre ou vos idées ! Et c'est possible dès 15 ans, en s'associant à un majeur référent.

Vous êtes un particulier ? Une association ? Un collectif d'habitant ? Une classe ?

Les projets portés à plusieurs devront obligatoirement être représentés par une personne désignée.

*Remplissez bien vos coordonnées pour être recontacté par la Ville. Des précisions vous seront probablement demandées avant ou après le vote*

## COMMENT PARTICIPER ?

Du 18 janvier au 28 février 2023 !

C'est facile ! 3 solutions pour déposer son projet :

- En ligne en remplissant le formulaire sur la plateforme [www.jeparticipe-thonon.fr](http://www.jeparticipe-thonon.fr)
- Grâce au **formulaire papier** à retirer et à déposer dans l'une des urnes mises à disposition à l'accueil des services municipaux (mairie, CCAS, maisons des sports, médiathèque...).
- Au cours d'un atelier près de chez vous.

Vous avez des interrogation ou besoin d'une aide pour remplir le formulaire ? Des **ateliers d'accompagnement** à la formalisation des projets auront lieu dans vos quartiers (retrouvez l'ensemble des lieux des permanences physiques et des horaires sur :

[www.jeparticipe-thonon.fr](http://www.jeparticipe-thonon.fr)